

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 910

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 26 TER

À la fin de cet article, supprimer les mots :

« en leur sein ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.